

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

Décision n° : 66 /22

Objet : Avenant N°1 au certificat d'adhésion relatif au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit pour le compte de la commune de Coubron par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France avec l'entreprise d'assurance CNP assurances

Le Maire de Coubron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la Fonction Publique,

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération n°21/44 du 21 octobre 2021 relative à l'adhésion au contrat groupe des risques statutaires du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne,

VU le certificat d'adhésion relatif aux conditions générales du contrat groupe souscrit par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile de France pour le compte de la commune de COUBRON en date du 14 janvier 2022

VU l'avenant N°1 au certificat d'adhésion relatif aux conditions générales du contrat groupe souscrit par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile de France pour le compte de la commune de COUBRON en date du 24 mai 2022,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les garanties du contrat aux évolutions règlementaires,

DECIDE

DE signer l'avenant N°1 au certificat d'adhésion.

D'inscrire les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le comptable de la ville de COUBRON.

Fait à Coubron, le : 16 juin 2022.

Ludovic TORO

Maire de COUBRON
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Vice-Président de Grand-Paris Grand-Est

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220616-055-22-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2022

Affichage : 09/02/2022

Le Maire Conseiller Régional d'Ile-de-France Vice
Président du Grand Paris Grand Est Ludovic TORO

